

OBJET Mise à jour du tableau des emplois.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 34,

Vu le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu la délibération n° 2008/12/180 du Conseil Municipal du 11 décembre 2008 portant détermination des ratios relatifs aux avancements de grade pour l'année 2010 et les années suivantes,

Vu la délibération n° 2010/05/374 du Conseil Municipal du 6 mai 2010 portant détermination du ratio d'avancement au grade de 1^{ère} classe des agents sociaux territoriaux, adjoints administratifs territoriaux, adjoints techniques territoriaux, adjoints territoriaux du patrimoine, adjoints territoriaux d'animation,

Vu le tableau des emplois de la Commune établi pour l'année 2011,

Considérant que l'application du décret cité supra rend nécessaire la mise à jour du tableau des emplois de la Commune,

Considérant qu'il convient également de modifier le tableau des emplois, afin de procéder, après avis des Commissions Administratives Paritaires compétentes réunies le 25 mars 2011, aux promotions internes ainsi qu'aux avancements de grade des agents qui remplissent les conditions statutaires,

Considérant qu'il convient enfin de modifier ledit tableau afin de procéder à de futures nominations dans différents secteurs d'activités,

Après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Finances et Affaires Générales,

A l'unanimité,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

60, rue Charles de Gaulle
91385 YERRES Cedex

Tél. 01 69 49 76 00

Fax 01 69 48 63 98

En ce qui concerne la fusion des cadres d'emplois des techniciens supérieurs territoriaux et des contrôleurs territoriaux de travaux :

2 postes de contrôleur de travaux chef	en 2 postes de technicien principal de 1ère classe
3 postes de contrôleur de travaux principal	en 3 postes de technicien principal de 2ème classe
4 postes de contrôleur de travaux	en 4 postes de technicien
1 poste de technicien supérieur chef	en 1 poste de technicien principal de 1ère classe
1 poste de technicien supérieur principal	en 1 poste de technicien principal de 1ère classe

En ce qui concerne les promotions internes :

1 poste d'éducateur des APS hors classe	en 1 poste d'attaché
2 postes d'adjoint administratif principal de 1ère classe	en 2 postes de rédacteur
1 poste d'adjoint administratif de 1ère classe	en 1 poste de rédacteur
2 postes d'agent de maîtrise principal	en 2 postes de technicien
1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe	en 1 poste d'agent de maîtrise
3 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe	en 3 postes d'agent de maîtrise

En ce qui concerne les avancements de grade :

1 poste d'attaché	en 1 poste d'attaché principal
3 postes de rédacteur	en 3 postes de rédacteur principal
1 poste de rédacteur	en 1 poste de rédacteur chef
1 poste de rédacteur principal	en 1 poste de rédacteur chef
1 poste de technicien	en 1 poste de technicien principal de 2ème classe
1 poste de technicien principal de 2ème classe	en 1 poste de technicien principal de 1ère classe
1 poste d'animateur	en 1 poste d'animateur principal
1 poste d'animateur principal	en 1 poste d'animateur chef
2 postes d'adjoint administratif de 1ère classe	en 2 postes d'adjoint administratif principal de 2ème classe
1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe	en 1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe
3 postes d'adjoint technique de 1ère classe	en 3 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe
1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe	en 1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe
1 poste d'adjoint d'animation de 1ère classe	en 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe
1 poste de brigadier chef de police municipale	en 1 poste de brigadier chef principal
2 postes d'ATSEM de 1ère classe	en 2 postes d'ATSEM principal de 2ème classe

En ce qui concerne la fusion des cadres d'emplois des techniciens supérieurs territoriaux et des contrôleurs territoriaux de travaux :

2 postes de contrôleur de travaux chef	en 2 postes de technicien principal de 1ère classe
3 postes de contrôleur de travaux principal	en 3 postes de technicien principal de 2ème classe
4 postes de contrôleur de travaux	en 4 postes de technicien
1 poste de technicien supérieur chef	en 1 poste de technicien principal de 1ère classe
1 poste de technicien supérieur principal	en 1 poste de technicien principal de 1ère classe

En ce qui concerne les promotions internes :

1 poste d'éducateur des APS hors classe	en 1 poste d'attaché
2 postes d'adjoint administratif principal de 1ère classe	en 2 postes de rédacteur
1 poste d'adjoint administratif de 1ère classe	en 1 poste de rédacteur
2 postes d'agent de maîtrise principal	en 2 postes de technicien
1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe	en 1 poste d'agent de maîtrise
3 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe	en 3 postes d'agent de maîtrise

En ce qui concerne les avancements de grade :

1 poste d'attaché	en 1 poste d'attaché principal
3 postes de rédacteur	en 3 postes de rédacteur principal
1 poste de rédacteur	en 1 poste de rédacteur chef
1 poste de rédacteur principal	en 1 poste de rédacteur chef
1 poste de technicien	en 1 poste de technicien principal de 2ème classe
1 poste de technicien principal de 2ème classe	en 1 poste de technicien principal de 1ère classe
1 poste d'animateur	en 1 poste d'animateur principal
1 poste d'animateur principal	en 1 poste d'animateur chef
2 postes d'adjoint administratif de 1ère classe	en 2 postes d'adjoint administratif principal de 2ème classe
1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe	en 1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe
3 postes d'adjoint technique de 1ère classe	en 3 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe
1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe	en 1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe
1 poste d'adjoint d'animation de 1ère classe	en 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe
1 poste de brigadier chef de police municipale	en 1 poste de brigadier chef principal
2 postes d'ATSEM de 1ère classe	en 2 postes d'ATSEM principal de 2ème classe

OBJET : Mise à jour du tableau des emplois.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 34,

Vu le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu la délibération n° 2008/12/180 du Conseil Municipal du 11 décembre 2008 portant détermination des ratios relatifs aux avancements de grade pour l'année 2010 et les années suivantes,

Vu la délibération n° 2010/05/374 du Conseil Municipal du 6 mai 2010 portant détermination du ratio d'avancement au grade de 1^{ère} classe des agents sociaux territoriaux, adjoints administratifs territoriaux, adjoints techniques territoriaux, adjoints territoriaux du patrimoine, adjoints territoriaux d'animation,

Vu le tableau des emplois de la Commune établi pour l'année 2011,

Considérant que l'application du décret cité supra rend nécessaire la mise à jour du tableau des emplois de la Commune,

Considérant qu'il convient également de modifier le tableau des emplois, afin de procéder, après avis des Commissions Administratives Paritaires compétentes réunies le 25 mars 2011, aux promotions internes ainsi qu'aux avancements de grade des agents qui remplissent les conditions statutaires,

Considérant qu'il convient enfin de modifier ledit tableau afin de procéder à de futures nominations dans différents secteurs d'activités,

Après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Finances et Affaires Générales,

A l'unanimité,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex

Tél. 01 69 49 76 00
Fax 01 69 48 63 98

En ce qui concerne les mouvements de personnel :

1 poste d'adjoint technique de 2 ^{ème} classe non titulaire de nationalité étrangère	en 1 poste de gardien de Police Municipale
1 poste d'adjoint technique de 1 ^{ère} classe	en 1 poste d'éducateur principal de jeunes enfants

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sont inscrits au budget de la commune,

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,



Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture le 05/07/2011
et de la publication le 05/07/2011
Le Maire,